



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 25 janvier 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. DAPOIGNY, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, Mme EL MOTTAKI-CAVALLI, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY

N° 2023-016 : RÉGIE DE RECETTES DU CIMETIÈRE - RÉVISION DES TARIFS

Vu le Code Général des Collectivités,
Vu la Loi N° 2022-217 du 21 février 2022 dite Loi 3DS,
Considérant qu'il est nécessaire de réviser les tarifs liés au cimetière,

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité (3 abstentions),

- DECIDE d'appliquer, les tarifs suivants pour le cimetière à compter du 2 février 2023 :

DURÉE	CONCESSIONS	COLUMBARIUMS	CAVURNES
15 ANS	80,00 €	330,00 €	440,00 €
30 ANS	170,00 €	660,00 €	880,00 €

Plaque caverne et columbarium	180 €
Caveau provisoire : *entrée de corps * Sortie de corps	15 € 15 €
Taxe journalière :	2 € le 1 ^{er} mois 4 € au-delà du 1 ^{er} mois

Suivent les signatures.